

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21477 - 79ÈME ANNÉE

La pauvreté et les inégalités à La Réunion en 2021

Près de 500.000 Réunionnais dans une famille touchant les minima sociaux

L'INSEE a présenté hier la photographie de la pauvreté et des inégalités à La Réunion en 2021. L'étude publiée indique que si des progrès ont été accomplis au cours des 15 dernières années, la tendance est à la stabilisation : le taux de pauvreté n'a pas diminué en 2021 où il est à 36 %, et les niveaux des inégalités est le même depuis 2017.

« La pauvreté est particulièrement élevée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à La Réunion où elle touche plus d'une personne sur deux », affirme l'INSEE.

La pénurie d'emplois est la principale cause de cette situation qui fait dépendre une grande partie de la population d'aides sociales : « fin 2021, 496 500 personnes vivent dans un ménage bénéficiant de minima sociaux ».

L'INSEE a présenté hier le numéro 268 de sa revue « INSEE Flash Réunion ». Elle est consacrée à une étude appelée « Niveau de vie et pauvreté en 2021 à La Réunion ». C'est une photographie de La Réunion au moment de la fin de la crise COVID-19 en termes de pauvreté et d'inégalité.

Rappelons que l'abolition de la grande pauvreté d'ici 2030 est l'objectif numéro 1 des Objectifs de développement durable de l'ONU. Ces ODD ont été ratifiés par la République française, donc ils s'appliquent à La Réunion. A 9 ans de l'échéance, 36 % de la population est considérée comme vivant sous le seuil de pauvreté.

108 200 enfants dans une famille pauvre

« La politique de redistribution permet néanmoins de réduire fortement la pauvreté et les inégalités : sans celle-ci, 49 % de la population réunionnaise serait pauvre », note l'INSEE qui indique également que « dans les quartiers prioritaires de la politique de la

ville et dans certaines petites communes rurales, plus d'une personne sur deux vit sous le seuil de pauvreté ». « La pauvreté est particulièrement élevée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à La Réunion où elle touche plus d'une personne sur deux », affirme l'INSEE qui poursuit : « elle est également très forte dans certaines petites communes rurales (figure 3) : une personne sur deux est concernée à Salazie (54 %), Cilaos (51 %) et Sainte-Rose (49 %). À l'inverse, La Possession (24 %), L'Étang-Salé (27 %) et Les Avirons (28 %) sont les communes les moins concernées ».

Les plus jeunes sont très touchés : « La pauvreté concerne particulièrement les mineurs : 46 % d'entre eux vivent dans un ménage pauvre, soit 108 200 enfants »

Emplois insuffisants et mal payés

L'INSEE note une amélioration progressive qui s'est arrêtée, « entre 2007 et 2019, le taux de pauvreté avait largement reculé à La Réunion (-11 points). En 2020, il continuait à baisser malgré la crise sanitaire, notamment en lien avec l'aide exceptionnelle de solidarité Covid et la majoration de l'allocation de rentrée scolaire en 2020 – toutes deux non reconduites les années suivantes. En 2021, le taux de pauvreté ne diminue pas ».

L'INSEE note que « l'emploi constitue la meilleure protection contre la pauvreté mais cette hausse de l'emploi est portée par les micro-entreprises et par les contrats d'apprentissage, des formes d'emploi peu rémunératrices ».

Or, « le déficit d'emplois reste important à La Réunion : en 2021, seules 49 % des personnes en âge de travailler ont un emploi, contre 68 % » en France. « Les salaires moyens et le niveau des retraites sont également moins élevés à La Réunion », précise l'INSEE qui ajoute que « fin 2021, 496 500 personnes vivent dans un ménage bénéficiant de minima sociaux. Le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) diminue néanmoins en 2021 et se situe à un niveau in-

février à celui de 2019, avant la crise sanitaire ».

Inégalités importantes

Concernant les inégalités, elles « restent ainsi importantes à La Réunion : en 2021, l'ensemble des revenus disponibles des 20 % les plus favorisés est 5,4 fois plus important que celui des 20 % les plus modestes ». En

France, l'écart est de 4,5 fois. L'INSEE note une amélioration au cours des 15 dernières années, qui là aussi a connu un coup d'arrêt : « En 2007, le rapport entre les revenus des 20 % les plus aisés et ceux des 20 % les plus modestes était nettement supérieur (7). Mais depuis 2017, il stagne autour de 5,5 ».

Aide militaire à l'Ukraine : le Parlement doit être consulté

« Sur la foi de l'article 53 de la Constitution, j'ai pris la décision de saisir le Conseil d'État en référé concernant l'accord de coopération France-Ukraine doté de 3 milliards d'euros pour exiger sa ratification par le parlement. Sur de tels engagements en période d'austérité, la représentation nationale DOIT être consultée », a déclaré le 20 février dernier Alain Houppert, sénateur.

Le sénateur estime que cette somme est un engagement financier important de l'État. Rappelons que le plan d'économie présenté par le gouvernement s'élève à 10 milliards d'euros. Cela signifie d'importantes mesures d'austérité subies par une population déjà durement touchée par le chômage et l'inflation. L'aide supplémentaire militaire offerte par Paris aux militaires ukrainiens représente 30 % des 10 milliards d'euros du plan d'austérité.

Voici le contenu de l'Article 53 de la Constitution de la République française

« Les traités de paix, les traités de commerce, les traités ou accords relatifs à l'organisation interna-

tionale, ceux qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui modifient des dispositions de nature législative, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes, ceux qui comportent cession, échange ou adjonction de territoire, ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi.

Ils ne prennent effet qu'après avoir été ratifiés ou approuvés.

Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées ».

La démarche du sénateur est un appel à la raison. Comment peut-on donner des milliards au gouvernement ukrainien compte tenu de la responsabilité de ce régime dans la guerre qui l'oppose à la Russie ? Rappelons que la guerre commença en Ukraine en 2014, à la suite d'un coup d'État qui mit au pouvoir des pro-OTAN. L'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN placerait les régions les plus peuplées de la Russie à portée immédiate des armes de destruction massive de l'organisation militaire dirigée par Washington.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

La République française rend hommage à la lutte du Parti communiste contre l'extrême droite

Missak et Mélinée Manouchian sont entrés au Panthéon

Missak Manouchian entre au Panthéon le 21 février 2024, accompagné de Mélinée et des autres membres de son groupe exécutés le 21 février 1944. Ils étaient des travailleurs immigrés en France et ils avaient rejoint le Parti communiste. Ils faisaient partie d'un réseau de résistants communistes composés uniquement de travailleurs étrangers qui avaient choisi de risquer leur vie pour libérer la France de l'extrême droite au pouvoir et d'une armée d'occupation.

Voici le texte intégral de la lettre que Missak écrivit à Mélinée alors qu'il attendait d'être exécuté :

Ma chère Mélinée, ma petite orpheline bien-aimée.

Dans quelques heures, je ne serai plus de ce monde. On va être fusillés cet après-midi à 15 heures. Cela m'arrive comme un accident dans ma vie, je n'y crois pas, mais pourtant je sais que je ne te verrai plus jamais.

Que puis-je t'écrire ? Tout est confus en moi et bien clair en même temps.

Je m'étais engagé dans l'armée de la Libération en soldat volontaire et je meurs à deux doigts de la victoire et du but. Bonheur à ceux qui vont nous survivre et goûter la douceur de la liberté et de la paix de demain. Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la liberté sauront honorer notre mémoire dignement. Au moment de mourir, je proclame que je n'ai aucune haine contre le peuple allemand et contre qui que ce soit, chacun aura ce qu'il méritera comme châtiment et comme récompense. Le peuple allemand et tous les autres peuples vivront en paix et en fraternité après la guerre qui ne durera plus longtemps. Bonheur ! à tous !

J'ai un regret profond de ne t'avoir pas rendue heureuse, j'aurais bien voulu avoir un enfant de toi, comme tu le voulais toujours. Je te prie donc de te marier après la guerre, sans faute, et [d']avoir un enfant pour mon honneur, et pour accomplir ma dernière volonté, marie-toi avec quelqu'un qui puisse te rendre heureuse.

Tous mes biens et toutes mes affaires. Je [les] lègue à

toi et à ta sœur, et pour mes neveux.

Après la guerre, tu pourras faire valoir ton droit de pension de guerre en tant que ma femme, car je meurs en soldat régulier de l'armée française de la Libération.

Avec l'aide de mes amis qui voudront bien m'honorer, tu feras éditer mes poèmes et mes écrits qui valent d'être lus. Tu apporteras mes souvenirs, si possible, à mes parents en Arménie. Je mourrai avec 23 camarades tout à l'heure avec le courage et la sérénité d'un homme qui a la conscience bien tranquille, car personnellement, je n'ai fait [de] mal à personne et, si je l'ai fait, je l'ai fait sans haine.

Aujourd'hui, il y a du soleil. C'est en regardant au soleil et à la belle nature que j'ai tant aimée que je dirai adieu à la vie et à vous tous, ma bien chère femme et mes bien chers amis. Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal ou qui ont voulu me faire du mal, sauf à celui qui nous a trahis pour racheter sa peau et [à] ceux qui nous ont vendus. Je t'embrasse bien bien fort, ainsi que ta sœur et tous les amis qui me connaissent de loin ou de près, je vous serre tous sur mon cœur.

Adieu. Ton ami, ton camarade, ton mari.

Manouchian Michel

P.-S. : J'ai quinze mille francs dans la valise de la rue de Plaisance. Si tu peux les prendre, rends mes dettes et donne le reste à Armène. M.M.

Oté

**Si la shanss i bate dsi oute porte, rouv ali !
Mé si wi krash anlèr, sa i pé artonb dsi oute né**

Mézami si zot lé in pé obsèrvatèr la vi piblik la Rényon, lé sirésèrtin zot i doi romarke dé shoz tazantan le lopignon piblik i rogrète sa la pa réalisé mé bien antandi shakinn i pran pa on responsabilité. Pli pir i mète la fote dsi d'ote, dsi lé zote pars i fo trouv in résponsab kan kékshoz pa bon i ariv... Mi pé done azot in bonpé légzanpe : a komanssé par lo tram-train. Lésirésèrtin si l'ané 2010 nou rényoné nou l'avé vote pou la liste Paul Vergès, lo tram-train l'èr ki lé noré té apré roulé dsi in bon boute La rényon épètète mèm dopi sin-Jo ziska sin-Bénoi é sa noré évite bann rényoné in bonpé dézagréman.

Mé la majorité d'moune la vote kont la list Paul Vergès é aprés la vinkèr, insèrtin Didier Robert, l'anonss dsou in tonèr l'aplodisman la fin lo tram-train. Konm li l'anonss la fin la MCUR, sansa ankor la fin mlo mikss énérgétik. Ni pouré ankor parl lipodrome pou fé la kourss shoal, l'aviyon pou transporte ui-san pèrsone... Paul Vergès lé pi la, é sirman mi vé pa fé roviv lo mor mé lé kant mèm bon, tazantan bann résponsab politik, konm bann zéléktèr i pinss azot in bon kou ziska los an pou zot révèyé épi konprann zot lé pou kékshoz dann toute sak zordi ni vé mé momandoné nou la kass sa avèk gou konm bann vyé moune i pé di.

Mé zot va dir amwin kossa k'i ansèrv bour lo kouto dan la plé konm mi fé la. Mon réponss sé pou évite anou kontinyé fé dé z'érèr ni rogrète par la suite... Zordi néna in prozé é prozé-la, mi jur azot sa lé bien ékstra, sé sète d'instal 280000 mini-santral éléktrik solèr dan la Rényon pou diminyé noute faktir, épi pou done kouran demoune épi bann zantopriz é sa mèm si in mové siklone i ariv... Poitan sanm pou mwin lopinion piblike lé pa prèssé oir in prozé konmsa arivé. Pètète in pé sré mèm kontan k'i fé pa poitan néna in mine d'or la dan mé zami é i fo ni rann anou konte vitman-vitman san lèss noute shanss passé.

A bon antandèr, salu !

Justin